



FORMATION SPÉCIALISÉE SST MINISTÉRIEL DU 5 OCTOBRE 2023

Ordre du jour de la première réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail instituée au sein du CSA Ministériel (FSSST-M) :

Point n°1 : Approbation du PV de la FS-M du 27 juin 2023 - pour avis

Point n°2 : Tableau des accidents graves mortels et suicides - pour information

Point n°3 : *Plan de prévention ministériel renforcé > point retiré*

Point n°4 : *Présentation des résultats du baromètre social ministériel 2021 > point reporté*

Points divers : Information sur le nouveau calendrier d'expertise de l'ANSES (étude portant sur l'exposition des personnels des routes aux pollutions du trafic routier)

Lire la Déclaration liminaire de la CGT ([pages 5](#))

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Réponses du Secrétaire Général :

SITUATION À MAYOTTE

Le Ministère est mobilisé à plusieurs titres sur la défense et la sécurité à Mayotte. Il achemine de l'eau potable pour la population mahoraise. En contact avec le DEAL Mayotte, assure le suivi.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Nous sommes en attente d'arbitrages.

IMMOBILIER : Le Ministère doit travailler sur une stratégie immobilière en faisant l'inventaire, le nombre d'agents, la performance, le Flex office et l'open office.

Réponses du Directeur adjoint de la DMR

Direction des Mobilités Routières

RAPPORT D'ENQUÊTE DU BEA-TT ¹

[Rapport d'enquête technique](#) sur la collision entre un véhicule léger et une saleuse de la DIR Centre-Ouest survenue le 12 décembre 2021 sur l'autoroute A20 à Nespouls (Corrèze)

Le Directeur adjoint répond que le rapport a été réalisé avec les données disponibles et qu'il faut appliquer la recommandation² donnée à la DRH du MTE.

Il donne son accord pour la présentation du rapport lors d'une prochaine FSSST-M.

1- Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre

2- Identifier les raisons de l'absence de port de la ceinture de sécurité par les agents d'exploitation des DIR et engager ensuite des actions de sensibilisation

Point n° 1 (pour avis)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA FSSST-M DU 27 JUIN 2023

La CGT a demandé une correction relative à la composition de sa délégation (M. Joan CHAUSSADE était présent en tant que membre suppléant et non en tant qu'expert).

Tableau confidentiel (mises à jour des 20 et 21/09/2023)

La CGT alerte une nouvelle fois le ministère sur l'augmentation du nombre d'accidents et sur le nombre très élevé de suicides. Elle pointe la responsabilité du ministère : la politiques de prévention sur les « risques psychosociaux » (RPS) et les gestes suicidaires n'est pas à la hauteur !

La CGT rappelle l'existence du **guide relatif aux suicides**, élaboré par des professionnels de santé et validé par les représentants du personnel en CHSCT-M en 2009, qui devrait servir de base de travail.



La CGT obtient l'aval du DRH pour inclure le guide comme base et outil de travail pour l'évolution de la politique de prévention des RPS dans le ministère.

Le DRH annonce une nouvelle feuille de route sur les RPS.

La CGT fait remarquer que les recommandations apparaissant dans les tableaux semblent formatées car tous les accidents ne sont pas inscrits.

Le DRH répond qu'elles sont issues du travail des commissions d'enquête, mais qu'elle va faire le point de tous les accidents graves mais ne sont pas informés par tous les services.

La CGT fait également remarquer que tous les accidents n'apparaissent pas dans les tableaux, n'apparaissent que ceux ayant fait l'objet d'une déclaration CAUSALIS.

Le DRH reconnaît les manques mais n'apporte pas de solution. Il rappelle juste que le bilan annuel de l'accidentologie est réalisé mensuellement et qu'il est repris dans le rapport social unique (RSU).

Recrudescence de suicides chez les retraités (sujet soulevé par la CGT)

Le DRH signale que les retraités ne pourront jamais apparaître dans les tableaux puisqu'ils sont rayés des cadres. Il ajoute que pour les agents décédés

en service, les ayants-droits sont informés du décès et des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Non-respect de l'instruction du 11.10.2013

Concernant les accidents, les revendications sont portées lors du groupe de travail. La CGT rappelle que les rapports de l'IGEDD, du cabinet LOMBARDI et le plan de prévention sur le risque routier ne sont pas à la hauteur de la situation désastreuse. Force est de constater que pour chaque accident mortel, au moins une disposition de l'[instruction du 11 octobre 2013](#)* dans les services n'a pas été appliquée.

La CGT réitère donc sa demande sur le bilan de l'application de l'instruction, considérant que c'est la base pour une démarche initiale de prévention.

Port de plainte suite à une agression

La CGT dénonce à nouveau les ordres donnés par certains chefs de service aux CEEP (chefs d'équipe d'exploitation principaux) : ce n'est pas à cette catégorie d'agents que revient cette tâche mais bien à l'encadrement... Sans parler du problème du port de plainte au nom de l'agent et non au nom de l'administration !

Le DRH nous informe qu'à la suite de cette problématique soulevée par la CGT, la protection fonctionnelle va être modifiée et élargie dans le cadre du projet de loi Fonction Publique porté par le Ministre de la transformation et de la Fonction Publiques au vu des agressions subies par les agents publics durant la révolte des jeunes en banlieue. Il ajoute que le chef de service doit faire un signalement au procureur de la République (art. 40 du Code de procédure pénale) et porter plainte au nom de l'administration.

* Instruction relative à la sécurité des agents de l'État vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors de leurs interventions, co-signée le 11 octobre 2013 par le DGITM et le SG du MEDDE / METL - [Lire l'instruction](#)

Point n° 3 (point retiré de l'ordre du jour)

PLAN MINISTÉRIEL DE PRÉVENTION RENFORCÉ DES RISQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS SOUS CIRCULATION DES AGENTS DES DIR 2024-2027S

Ce point est enlevé de l'ordre du jour à la demande de la CGT.

La demande est validée par l'ensemble des représentants du personnel.

Pour la CGT, ce projet ne doit pas être présenté aujourd'hui en FSSST-M, ni dans aucune FSSST des DIR car ce document doit être encore amendé lors de deux autres réunions du Groupe de travail dédié (réunions programmées les 19 octobre et 16 novembre prochains). C'est un manque de respect du travail réalisé par les représentants du personnel en Groupe de Travail et en FS-M.

Le DRH trouve normal que les DIR travaillent sur le projet (co-construction avec les DIR) mais il trouve anormal qu'elles le déclinent.

Point n° 4 (examen reporté)

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SOCIAL MINISTÉRIEL 2021

Baromètre Qualité de vie au travail du pôle ministériel - Enquête conduite et analysée par Ipsos
Enquête online réalisée auprès des agents du pôle ministériel hors DDI, du 1^{er} juin au 14 juillet 2021.

L'examen de ce point est reporté à la demande de la CGT.

Les autres organisations syndicales ont accepté de s'associer à la demande de retrait du point de l'o.j.

Aucun document n'ayant été transmis aux représentants du personnel dans les délais prévus par les textes et par le règlement intérieur, la CGT a demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Accord du SG pour reporter le point.

Le SG a pris note (cela ne devrait pas se reproduire) ...

POINTS DIVERS - POUR INFORMATION

NOUVEAU CALENDRIER D'EXPERTISE DE L'ANSES

Étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail portant sur l'exposition des personnels des routes aux pollutions du trafic routier.

RAPPEL DU CONTEXTE

[Fiche DRH \(mise à jour du 20/09/2023\)](#)

Lors du CHSCT-M du 20 mars 2020, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité une motion demandant la saisine de l'ANSES afin de procéder à une évaluation des expositions des agents du ministère à la pollution de l'air et à ses conséquences sur leur santé. La saisine a été réalisée le 5 février 2021 (saisine conjointe SG pôle ministériel, DGITM et DGT).

La CGT déplore que la durée de l'étude prenne autant de temps : 4 ans et toujours pas d'avancée ! Les organisations syndicales s'indignent de ne pas avoir été associées. La CGT demande à rencontrer l'ANSES pour connaître les contenus de la démarche.

ÉVOLUTION DU CALENDRIER

À la demande de l'Agence, le contrat initial d'expertise du 28 juillet 2021 a été prolongé de 12 mois par avenant pour une fin de l'instruction au premier semestre 2024.

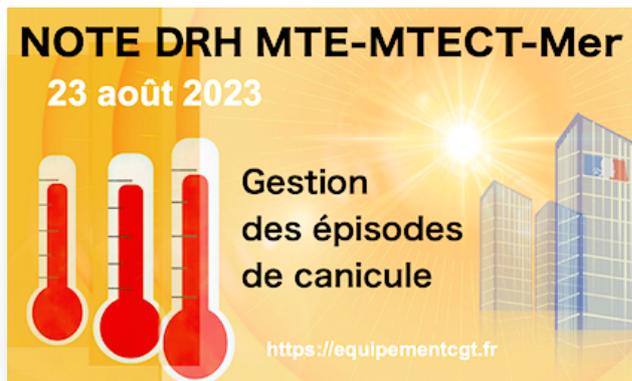
Le SG répond que l'ANSES a une crédibilité parce qu'elle est indépendante et décide qui doit être auditionné.

GESTION DES ÉPISODES DE CANICULES

Note DRH du 21 août 2023 relative à la gestion des épisodes de canicule (note diffusée depuis la dernière FSSST-M du 27 juin 2023).

La CGT se félicite de ne pas avoir attendu la note du ministère pour faire de la prévention sur le risque forte chaleur. Elle alerte l'administration sur la dérive de certains services qui profitent des horaires décalés pour faire-faire double journée aux agents !

[Note DRH du 21 août 2023](#)

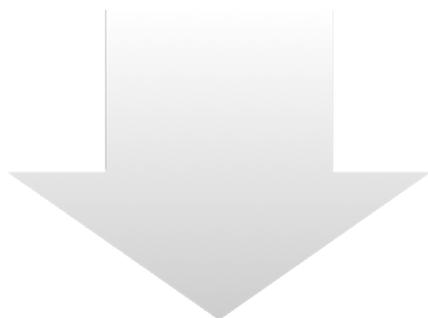


PROCHAINES RÉUNIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le calendrier des Groupes de travail et Comités de suivi (Cosui) du deuxième semestre 2023 nous a été également transmis pour information.



Page suivante : **Déclaration liminaire de la CGT**



La délégation CGT à cette réunion :

Gaëtan SILÈNE et Joan CHAUSSADE

Expert : Michael ROUX



Formation Spécialisée SSCT Ministérielle Réunion du 5 octobre 2023

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le président,

C'est la deuxième réunion de la Formation Spécialisée ministérielle depuis les élections de décembre 2022 et déjà vous ne respectez pas le règlement intérieur mis en place au mois de juin dernier. Vous inscrivez à l'ordre du jour le « baromètre social » sans avoir envoyé les documents aux organisations syndicales.

Vous ne respectez pas non plus les prérogatives de cette instance ni le travail effectué par le groupe de travail sur le projet de plan de prévention des risques routiers dans les DIR puisque nous avons appris que ce projet était présenté aujourd'hui-même dans au moins une des Formation Spécialisée locale.

Cette attitude n'est pas acceptable pour les représentants du personnel que nous sommes et pourrait être assimilée à du mépris par nos collègues des DIR.

Monsieur le président, nous vous demandons de respecter à l'avenir le règlement intérieur pour nous permettre de travailler efficacement dans des domaines aussi importants que la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du ministère.

Lundi 2 octobre, le budget ministériel pour l'année 2024 nous a été présenté. Il est à notre avis pas assez ambitieux, voire médiocre. Un seul exemple, : la progression des effectifs de 760 ETP, progression que le ministre de la transition écologique a qualifié d'exceptionnelle, alors que c'est 0 emplois dans les DIR, VNF et autres services. Cette évolution est sans rapport avec les ambitions affichées par le gouvernement et surtout elle ne résoudra pas les problèmes que nous rencontrons au quotidien dans de nombreux services à cause du manque de personnel.

Au-delà du MTECT, l'austérité mise en place par Bercy touchera la grande majorité des ministères. Seules les missions régaliennes seront soutenues ces prochaines années. L'armée, la police et la justice vont se renforcer. Cela laisse présager que nous allons vivre dans une société très répressive et dans un État plein de velléités.

L'écologie a été décrétée prioritaire par le président de la République, elle est même maintenant planifiée. La CGT ne partage pas la même idée de la planification. La production et la vente de climatisation, le leasing de véhicules électriques... nous semblent une vision très mercantile de l'écologie. Dans les projets, rien sur le rétablissement d'une agriculture saine et au bénéfice de tous. Rien sur le problème de la gestion et de la distribution de l'eau, qui va pourtant nous confronter à un problème de santé publique majeur. C'est la poursuite de la politique régressive de l'offre de laquelle il nous faudrait pourtant sortir.

... / ...



Déclaration liminaire CGT (suite)

Contrairement aux annonces du Ministre délégué aux Transports, Clément BEAUNE, l'accidentalité dans les DIR ne cesse d'être en augmentation avec toujours les mêmes victimes. La cause principale est bien le manque de moyens tant en effectifs que matériels. Ce n'est pas en stigmatisant les usagers que cela va s'améliorer mais en prenant des mesures concrètes, allant dans le sens de la protection des agents. Car la protection des agents est une responsabilité qui vous incombe, en tant qu'employeur.

Nous réaffirmons que la dégradation des conditions de travail dans les services est bien due aux manques de moyens. Les agents sont obligés d'exercer leurs missions dans des conditions de plus en plus catastrophiques sans qu'aucun chef de service ne prenne en compte la réalité de leur vécu. Les accidents et les suicides ont pourtant des impacts psychologiques sur les agents. Ces conditions les poussent à redoubler de prudence.

Le [rapport du BEATT](#) sur l'accident mortel de l'agent de la DIRCO survenu le 12 décembre 2021 lors d'une opération de salage est assez édifiant : des questions restées sans réponses, la non connaissance de la cause de l'accident... Et que dire sur la maigre proposition du port de la ceinture de sécurité, alors que l'agent était seul, donc en travail isolé, avec un véhicule loué pas équipé d'airbag,... Ce rapport n'a même pas été porté à la connaissance des membres de la FSSSCT-M, Nous avons dû aller chercher sur le site intranet du Ministère ! C'est ce que vous appelez le respect des organisations syndicales ? Nous demandons la présentation de ce rapport à une prochaine FSSSCT-M. Ce rapport doit servir pour la prises en compte de véritables préconisations, surtout sur la viabilité hivernale, afin de reprendre le travail qui avait été entrepris en 2011 sur un sujet qui n'est pas anodin.

Sur l'organisation des services pendant les jeux olympiques à Paris, nous vous demandons un plus de sérieux sur les mesures à prendre. Nous exigeons que les agents puissent intervenir avec les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, moyens à déployer sans rechigner vu l'importance du budget alloué. La CGT vous demande d'organiser une FSSSCT dans les plus brefs délais afin que les chefs de service respectent la réglementation mais aussi les agents qui ne sont pas des bêtes, mais des êtres humains.

Monsieur le Président de la FSSSCT, nous vous demandons plus d'estime pour les personnels et leurs représentants. Nous avons le plus grand respect pour les agents vu les conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions, alors que rien est fait pour améliorer leurs conditions de travail qui continuent de se dégrader. La CGT avec les personnels se battra jusqu'à obtenir des améliorations plus que significatives sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La délégation CGT

